En triant nos biodéchets nous pouvons réduire de 33% le volume de nos sacs poubelles, soit environ 83 kg par an et par habitant. Et en plus nous pouvons en tirer de nombreux avantages. Alors, prêts à valoriser vos biodéchets ?
Cette page dévoile ce qui se "cache" derrière le terme biodéchet. Elle explique comment les biodéchets peuvent être valorisés, et comment Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté accompagne les habitants dans cette démarche.

Les déchets alimentaires

Font partie de la famille des déchets alimentaires :

- Les restes de repas qui ne peuvent plus être cuisinés
- Les épluchures de fruits et de légumes
- Les produits périmés non consommés sans emballage
- Le marc de café (avec filtre)
- Le thé ou infusion (avec sachet)

Parmi ces déchets alimentaires, certains ne peuvent pas être utilisés pour le compostage :

- Les restes de viande, les os
- Les restes de poissons, les arêtes
- Les crustacés et coquillages
- Les laitages et croutes de fromage
- Les noyaux de fruits

Les déchets verts

Font partie de la famille des déchets verts, issus des parcs et jardins :

- Les tontes de pelouse et fauchage
- Les feuilles mortes
- Les tailles d'arbustes
- Les haies et brindilles
- Les déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies

Les vertus des biodéchets

Les biodéchets sont une ressource. Ils peuvent être valorisés localement en compostage individuel ou semi-collectif, et parfois grâce à des unités de méthanisation.
Les biodéchets peuvent être considérés comme des beaux déchets, pour ces quatre vertus :

1. **Le retour au sol** : le compost ou le digestat de méthanisation servent pour les cultures agricoles et pour maintenir la bonne santé des sols. Ces produits évitent la fabrication et l'importation d'engrais chimiques, permettent de nourrir les sols naturellement et de lutter contre les sécheresses.
2. **La production d'énergie** : la méthanisation produit du biogaz, qui peut ainsi servir de carburant pour des transports de ville, pour chauffer des réseaux de chaleur urbaine ou encore être injecté sur le réseau de gaz.

3. **Éviter des pollutions** : les biodéchets sont constitués de 60% d'eau environ. Les brûler dans les incinérateurs est un non-sens écologique. Les enfouir nécessite des adaptations techniques coûteuses pour éviter des problèmes d'émissions de GES (méthane notamment) et de pollutions des sols.
4. **La réduction des ordures ménagères et la maitrise des coûts de gestion des services déchets** : les biodéchets représentent 33% du volume de nos sacs poubelle. Il est capital de les séparer pour les valoriser. D'autant plus dans le contexte d'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui va renchérir le coût du service public de gestion des déchets.

Comment valoriser ses biodéchets ?

La loi "Anti-gaspillage pour une économie circulaire", dite loi AGEC, impose de trier et de valoriser ses biodéchets depuis le 1er janvier 2024. Les collectivités, comme la Communauté de communes, doivent mettre à disposition des particuliers une ou plusieurs solutions pour trier les biodéchets.
Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté s'est inscrite dans une démarche de gestion de proximité des biodéchets du territoire bien avant la loi AGEC. Sa stratégie opérationnelle s'appuie sur le compostage (individuel ou partagé), et sur l'apport des meilleures éliminatrices de déchets alimentaires : les poules.

Création d'aire de compostage partagé

Une aire de compostage partagé permet à l'échelle d'un centre village, d'un quartier, d'un lotissement, d'une résidence ou d'un parc d'activités économiques, de collecter des biodéchets pour les transformer en compost. Une aire de compostage partagé comporte trois bacs en bois :

- Le bac à matières sèches (broyats de bois, feuilles mortes broyées, etc.).
- Le bac de remplissage pour le dépôt des biodéchets, à assaisonner de matières sèches.
- Le bac de maturation du compost

Pour qu'une aire de compostage partagé fonctionne, il est nécessaire d'avoir :

- Un groupe d'habitants motivés
- Plusieurs bénévoles pour gérer cet espace

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté accompagne les communes et les habitants motivés de la conception à la mise en œuvre d'une aire de compostage partagé. La Communauté de communes fournit les bacs, et par l'intermédiaire de son agent "maître composteur", elle transmet les connaissances et compétences pour réaliser la recette du bon compost.

Contact

Formation au compostage individuel

La Communautés de communes vous accompagne dans la pratique du compostage individuel, en organisant des formations-sensibilisation : "Savoir-faire du bon compost !" Cette formation gratuite d'une heure permet :

- de comprendre les enjeux environnementaux du tri à la source des biodéchets
- de découvrir les principes et techniques du compostage individuel
- d'acquérir un composteur à prix préférentiel

Chaque mois une (ou plusieurs) séance de formation est proposée aux habitants du territoire. Ces séances se déroulent au site de valorisation des déchets à Saint-Sauveur. Les prochaines dates :

- vendredi 14 novembre à 16h
- vendredi 21 novembre à 14h : **nouveau créneau horaire**
- samedi 22 novembre à 10h
- vendredi 12 décembre à 10h : **nouveau créneau horaire**
- vendredi 12 décembre à 16h
- mercredi 17 décembre à 10h
- vendredi 2 janvier 2026 à 16h

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté propose également trois séances spécifiques sur le lombricompostage, une alternative au compost individuel quand on n'a pas de jardin.

- mercredi 29 octobre à 10h

Formations gratuites sur inscription préalable pour une bonne organisation :

- par téléphone : 04 76 38 66 03
- par courriel : contact.dechets@smvic.fr

Vente de composteur à prix préférentiel

Pour les habitants qui souhaitent réaliser leur compost de leur côté, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté leur propose la vente de composteur individuel à tarif préférentiel.
Plusieurs gammes de composteurs sont proposées : en bois ou en plastique pour l'extérieur, ainsi qu'un lombricosposteur pour les balcons.

Tarifs :

- Composteur en bois, 400 litres : 16€
- Composteur en bois, 600 litres : 23€
- Composteur en plastique, 325 litres : 16€
- Lombricomposteur + sachet de vers de terre : 50€

Pour bénéficier d'un composteur ou lombricomposteur à tarif préférentiel, il faut :

- Être un particulier
- Habiter l'une des 47 communes du territoire intercommunal

• Suivre la formation "Savoir-faire du bon compost !" proposée gratuitement par la Communauté de communes.

Commander un composteur ou un lombricomposteur

Contact

Faire du bon compost

Le compost, c'est comme une recette de cuisine. Il y a des ingrédients, des dosages, et des coups de main à prendre.
Pour apprendre cette recette, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté propose régulièrement des séances de formation.
Voir dans l'agenda ci-dessous, les prochaines dates.

La Communauté de communes met également à votre disposition ses deux guides :

Guide du compostage individuel

Guide du compostage partagé

Adopte une poule !

La poule est une experte en élimination de déchets alimentaires. Infatigable opératrice, elle les transforme en œufs, ce qui offre une alternative ou une complémentarité au compostage.
Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté organise à intervalles réguliers des opérations "Adopte une poule !", en partenariat avec un éleveur local. Cette opération permet aux habitants d'adopter un duo de poules (achat par deux minimum, pour le bien être des gallinacées) à prix réduit. La prochaine opération se déroulera le vendredi 17 octobre 2025 de 13h30 à 16h30.

Et aussi...

Dans la famille déchets, je voudrais....

Trier

Ré-employer

Sensibiliser

Contacter